Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026333-DE

2026/3/33

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (15) :

M.	LEBOUVIER	David
M.	ERARD	Joseph
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CORNEC	Chrystèle

M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (6) dont (4) pouvoir :
Madame GEORGEAULT Valérie a donné pouvoir à Madame Fiona DELAUNAY.
Madame CHARRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame Véronique PIGEON.
Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Monsieur Joseph ERARD.
Madame DALLÉ Lorane a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DESGUERETS Chrystèle.

Absents (4) :
Madame CORNÉE Christelle.
Monsieur LEMOINE Loïc.
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame DELAUNAY Fiona.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026333-DE

14- TARIFS ASSANISSEMENT 2026

Monsieur le Maire rappelle que la compétence en matière d'assainissement collectif est exercée par l'EPCI de rattachement de la commune, à savoir Fougères Agglomération. Dans ce cadre, une harmonisation progressive des tarifs d'assainissement collectif est actuellement engagée à l'échelle intercommunale.

Il précise qu'à ce titre, les tarifs précédemment votés par la commune sont désormais fixés par Fougères Agglomération.

Dans le cadre de cette harmonisation, Fougères Agglomération a décidé d'appliquer, pour l'année 2026, une augmentation de 2 % des tarifs par rapport à ceux de 2025, à l'exception des communes dont les tarifs sont déjà supérieurs au tarif cible, comme c'est le cas de la commune de Vendel.

Par conséquent, les tarifs votés par le conseil municipal en décembre 2025 pour l'exercice 2026 ne sont pas exécutoires. Il convient donc de reprendre les tarifs arrêtés par le conseil communautaire, présentés comme suit :

	St Georges-de-Chesné	St Jean-sur-Couesnon	St Marc-sur-Couesnon	Vendel
Part fixe 2026	68,85 €	68,85 €	68,85 €	47.50€
Part variable prix au m³	2.14 €	2.14 €	2.14 €	0.79€ (+1.90€/m³ pour la part syndicale)

Monsieur le Maire rappelle également que tout service public d'assainissement donne lieu à la perception d'une redevance d'assainissement.

Vu les articles R.2224-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'instituer une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et d'en fixer le tarif ;

Considérant que la redevance d'assainissement collectif comprend une part variable et, le cas échéant, une part fixe ;

Considérant que la part variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution, dont l'usage génère le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement ;

Considérant que la part fixe a vocation à couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement ;

Considérant que ces évolutions tarifaires s'inscrivent dans une démarche de convergence vers un tarif de la part variable plus équitable à l'échelle intercommunale ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026333-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des tarifs d'assainissement collectif fixés par Fougères Agglomération pour l'année 2026 ;

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE à l'application de ces tarifs sur le territoire communal.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Fiona DELAUNAY

